

Audience avec le Directeur Général lundi 29 mai 2017

CGC-Douanes était représentée par Sylvie Denis, Olivier Gourdon et Michael Lachaux.

Une délégation de la CGC-Douanes a rencontré le Directeur Général assisté du Chef de service et de la Sous directrice A au cours d'une audience bilatérale qui s'est tenue le 29 mai dernier.

Cette rencontre a tout d'abord été l'occasion de présenter le syndicat CGC Douanes au Directeur Général, en retraçant les différentes étapes de sa constitution ainsi que sa progression constante en nombre de voix et de sièges au fil des échéances électorales : pour mémoire, 2 sièges obtenus en CAPC des IP et des DSD en 2011 puis 3 sièges en 2014 (2 sièges en DSD et un siège en IP) avec des progressions en audience de 100 % en DSD, de 26 % en IP et de 17 % chez les inspecteurs.

L'accent a pu ainsi être porté, d'une part, sur la participation régulière du syndicat au dialogue social au travers des différentes CAPC, (promotion-mutation, recours en notation, discipline) ou encore des instances de commandement et souligner ainsi l'écoute offerte par la direction générale aux diverses revendications portées par CGC Douanes. Le DG s'est en outre montré personnellement favorable à la tenue de ce type de rencontres bilatérales selon une fréquence à déterminer et des thèmes d'actualité à aborder.

D'autre part, l'attitude résolumment constructive de CGC-Douanes, syndicat représentatif des agents exerçant des responsabilités d'encadrement, a également été soulignée.

Différents points d'actualité ont pu ensuite être abordés :

"la douane n'est pas une force de sécurité": CGC-Douanes a indiqué avoir porté différentes mesures sécuritaires en écrivant il y a quelques mois à Michel SAPIN sur l'anonymisation des procédures et sur les nouveaux cas d'usage légitime des armes mais aussi sur une volonté d'étendre les avantages statutaires et indemnitaires obtenus par les policiers et gendarmes aux douaniers. Le Directeur Général a indiqué à cette occasion qu'il considérait que la douane ne constituait pas, à proprement parler, une force de sécurité de par son ancrage réaffirmé au sein du ministère des Finances. Il convient donc selon lui de ne pas s'engager vers trop de parallèles avec les forces de sécurité, susceptibles ainsi d'entrer en contradiction avec le positionnement institutionnel de la douane.



- "revue des cadres" et nouvelles modalités de promotion au statut d'emploi d'administrateur : la Sous-directrice A a évoqué le nouveau dispositif initié en 2017 destiné à permettre aux cadres supérieurs d'être davantage "acteurs" de leur carrière.

Elle a notamment fait part des nouvelles modalités de sélection des administrateurs entrants par le biais d'un collège élargi (désormais 5 DI, le Chef de service et un sous directeur, en lieu et place du collège actuel composé des DI d'Ile de France, de la DNRED et de Roissy) et de la possibilité de bénéficier d'un entretien individuel avec un DI qui ne connaît pas (ou peu) le postulant. CGC-Douanes a souligné que ces évolutions constituaient des avancées notables afin d'objectiver le recrutement des futurs administrateurs et de permettre aux collègues d'appeler l'attention sur leur parcours et les projets qu'ils ont pu mener à bien. L'accent a été toutefois porté sur le fait que cet entretien et la production d'un écrit (lettre de motivation, focus sur une expérience réussie...) ne devaient nullement s'assimiler à un nouvel "examen" et que l'expérience et le parcours en qualité de cadre supérieur de l'agent devaient, pour l'essentiel, éclairer la décision de ce collège. La Sous-directrice A a clairement indiqué que ces modalités d'aide à la sélection ne constituaient nullement une obligation pour les prétendants administrateurs et qu'il revenait aux candidats de s'exprimer sur leur volonté d'entrer ou non dans le statut d'emploi. Elle a ajouté que ces entretiens avaient pour but de tester la motivation des candidats, certains DSD pouvant préférer y renoncer temporairement du fait de contraintes personnelles ou ne pas se sentir prêts à exercer ce type de responsabilités.

 Refondation de la DNRED volet organisationnel et RH : le Directeur Général a confirmé la pérennité de la DNRED et sa structuration en trois directions. Il a noté cependant qu'il fallait clarifier les missions de chacune d'elles et notamment de la DOD.

A cet égard, CGC-douanes a appelé l'attention du Directeur Général sur le sous-dimensionnement hiérarchique du commandement DOD: 1 directeur et son adjoint auquel sont rattachés 65 agents. Par ailleurs en charge du pilotage stratégique et opérationnel de 23 échelons et antennes et de la coordination des actions des officiers de liaisons placés auprès des services partenaires, le commandement DOD supervise la mise en oeuvre de la Loi Renseignement notamment auprès des équipes techniques qui lui sont rattachées. A l'évidence et au regard des enjeux LCF et humains, il paraît nécessaire de créer un véritable état-major à la tête de la DOD (repyramidage souhaitable des fonctions d'adjoint au directeur de la DOD et adjonction d'une équipe renforcée (création d'adjoints cadres supérieurs spécialisés : "opérations" et "logistique" et renforcement du Bureau des opérations inhérent à la mise en place de ce nouveau schéma). Ce "sousstaffage" se retrouve également au sein de la division des recherches-Paris (DVR) où le chef de service, qui s'est vu progressivement rattacher de nouveaux groupes opérationnels (GOLT, GSO, CFC...) pilote actuellement un effectif de près de 80 agents, aidé en cela par 2 adjoints cadres supérieurs.

Par comparaison avec l'organisation hiérarchique existante à la DRD ou à la DED où chaque chef de service, assisté lui même d'un adjoint cadre supérieur, dirige une division d'une vingtaine d'analystes ou d'enquêteurs, le décalage, qui se retrouve à l'identique au sein de l'unité de Paris SNDJ, paraît d'autant plus criant.

Le Chef de service a précisé que l'encadrement de la DNRED serait associé à la réflexion sur la détermination d'indicateurs de performance qualitatifs et indiqué que le prochain PAP de la DGDDI ne reprendrait pas d'indicateurs chiffrés, ces derniers étant cependant maintenus comme aide au pilotage interne. Selon lui, une remise à plat de l'ensemble des processus est nécessaire afin d'envisager toute évolution qualitative en la matière.

Le Chef de service a également posé la question de la longueur de la chaîne de commandement de la DOD et d'une éventuelle révision de la cartographie du maillage de cette direction. Il a évoqué l'utilité d'examiner la pertinence de certaines structures comme les antennes de façon à mieux apprécier et maîtriser les risques.

Sur le plan <u>des ressources humaines</u>, CGC Douanes a sollicité de la part du Directeur Général un éclaircissement sur la doctrine appliquée par la DG en matière de "protection fonctionnelle" et de son lien avec l'appréciation retenue de la "faute détachable ou non du service" ; ce droit capital pour les agents et tout particulièrement les encadrants ayant semble-t-il connu une évolution récente quant à son application, à la lumière sans doute de la loi déontologie d'avril 2016 ? Or celle-ci a élargi le périmètre de la protection des fonctionnaires.

S'agissant du **contrôle interne à la DNRED**, il est admis que son développement, en association étroite avec l'encadrement de la DNRED, paraît incontournable. CGC-Douanes a toutefois souligné que s'il était effectivement nécessaire de pouvoir améliorer la traçabilité et l'échange sur le risque opérationnel, il convenait d'éviter de tomber dans le travers d'un contrôle normé à l'excès assorti d'un langage trop technocratique.

Enfin, CGC Douanes a souligné que la communication des conclusions de l'audit actuellement conduit par l'IS auprès de la DOD constituait assurément **un préalable indispensable** à la conduite des travaux de refondation du Service.

Contrôle interne en douane : CGC-Douanes a soulevé la question de la pertinence du dispositif actuel s'agissant des RCIC en soulignant l'absence de retour satisfaisant pour les services engagés dans l'exercice, le manque de souplesse sur le choix des thèmes de contrôle et l'absence de mise à jour régulière des grilles d'audit nationales par les bureaux métiers de la DG. Le Chef de service a rappelé l'importance et le caractère obligatoire de ces contrôles (certification des comptes) tout en relevant un élargissement des champs d'inspection (audits). Il a cependant regretté que le contrôle interne soit décorrélé de l'outil normatif au sein des bureaux de la Direction Générale, alors qu'il faudrait prévoir une évaluation des risques dès la production de normes réglementaires. Il a précisé que ce serait un des thèmes de travail de la mission "Ambition DG".

SNDJ: CGC-Douanes a indiqué que le SNDJ manquait de relais au sein de la direction générale et que ce service se trouvait régulièrement dans la position de rédiger lui-même ses propres doctrines alors que le nombre de dossiers qui l'impacte est en forte croissance (projets informatiques, LAPI, armement, techniques spéciales d'enquêtes etc) et que le suivi de projets interministériels le mobilise toujours davantage. Le Chef de service a indiqué être en accord avec ce constat en précisant qu'un référent "politique pénale" pourrait être opportunément nommé au sein de la sous-direction D.

Les inquiétudes de nombreux cadres supérieurs relayées par CGC-Douanes :

CGC-Douanes a relayé le malaise de nombreux cadres supérieurs qui voient leurs missions remises en cause ou qui témoignent du sentiment d'être "rétrogradés", sans que cela donne lieu à une véritable compensation ou proposition d'évolution quant aux débouchés de carrière :

- * s'agissant des chefs de BOP/GRH: le nouveau dispositif organisationnel dans les directions interrégionales va priver les actuels adjoints au DI, chefs de BOP/GRH d'une partie de leurs responsabilités (actuels DI par intérim). Il en résulte un sentiment de dévalorisation des fonctions d'autant plus important que certains DSD en poste n'ont pas la perspective d'être promus administrateurs. De ce fait, CGC-Douanes a souhaité que les collègues concernés puissent bénéficier d'une attention particulière notamment vers un accès facilité au grade de directeur principal des services douaniers (DPSD).
- * s'agissant des Chefs de POC : CGC-Douanes a relevé que les collègues chefs de POC avaient le sentiment d'avoir perdu en autonomie en étant désormais cantonnés dans des missions de « transmetteurs d'orientation de contrôles » émanant d'acteurs en augmentation constante (SARC, SGC et centres d'expertise, bureaux de la DG, cellule Maroc, DRD....). Il convient de redonner de la densité à ces fonctions, le traitement des questions financières (MOD) pouvant constituer l'une des pistes d'amélioration.
- * les directeurs régionaux : De nombreux directeurs opérationnels expriment leurs inquiétudes dans le cadre du repyramidage des DI, craignant de perdre en marge de manœuvre opérationnelle. Le Chef de service admet ce sentiment et note en outre que le cadre régional s'avère aujourd'hui trop restreint au regard de certains enjeux notamment avec la mise en place des CODT à vocation supra régionale.
- * les inspecteurs principaux : De nombreux IP2 estiment ne plus trouver de postes à la hauteur de la sélection qu'ils ont passée, particulièrement en Ile-de-France où des divisions inférieures à 90/100 agents sont confiées désormais à des DSD alors qu'elles pourraient être utilement réservées à de jeunes cadres supérieurs désireux de « faire leurs armes ». En revanche, un nombre croissant de postes d'adjoints à un DSD leur sont proposés. Sur ce point CGC-Douanes estime qu'un rééquilibrage entre ces deux options paraîtrait souhaitable, de nature à satisfaire les aspirations légitimes de chacun, d'autant que les fonctions de chef divisionnaire séduisent majoritairement des IP primo-accédants.

CGC-Douanes se tient à votre disposition pour toute interrogation sur les questions soulevées lors de cet entretien.

